

Appel à communications orales et affichées du Collège National des Sages-Femmes de France

Règlement Intérieur 2027

ART. 1 Organisateur et objet

Le Collège National des Sages-Femmes de France (CNSF), la Société Savante des Sages-Femmes, organise annuellement un appel à communications, destinées à être présentées lors des Journées Sages-Femmes les **28 et 29 janvier 2027 à Lille Grand Palais**, 1 Bd des Cités 59777 Lille.

ART. 2 Modalités de candidature

L'appel est ouvert aux sages-femmes diplômé.e.s en France et à l'international ainsi qu'aux étudiant.e.s inscrit.e.s en dernière année de formation en Sciences Maïeutiques.

Les participant.e.s doivent avoir rédigé en langue française ou anglaise un résumé présentant un travail de recherche ou d'évaluation dont le thème est en lien direct avec la profession de sage-femme et en souligne la spécificité dans le champ médical, managérial, éducatif, psychologique, social, juridique, déontologique, éthique et/ou historique dans la pratique clinique, la coordination et/ou l'enseignement. Ce travail peut être à l'étape de projet (protocole). La participation est individuelle, les travaux collectifs peuvent être retenus, mais **un.e seul.e auteur.e correspondant.e pourra prétendre au prix** (cf. art. 7) et doit s'engager au respect du présent règlement.

ART. 3 Envoi du dossier de candidature

Le dépôt des candidatures se fait **exclusivement** par le biais du **formulaire de candidature en ligne** prévu à cet effet.

Seront demandés entre autres des renseignements sur le/la candidat.e et un résumé (abstract) de maximum 600 mots de la future communication, anonymisé (pas de nom patronymique ou d'usage, pas de référence ni à la ville ni à la région, pas d'informations permettant d'identifier le ou la candidat.e).

[Cliquez ici pour accéder au formulaire](#)

Les candidat.e.s doivent adresser leur candidature avant le **30 septembre 2027 à 23h59** au plus tard (date d'envoi du formulaire faisant foi).

Les dossiers réceptionnés après cette date, incomplets, illisibles ou présentés de façon non conforme aux prescriptions du présent règlement **ne seront pas pris en compte**.

ART. 4 Sélection des dossiers

A partir de ce dossier, le comité de sélection CNSF procèdera à une sélection des candidat.e.s, conformément à une grille de sélection standardisée et validée par le comité de sélection du CNSF.

Les candidat.e.s dont les communications auront été retenues seront informés de leur sélection par courriel, au plus tard le **15 décembre 2027**.

Les communications orales et affichées sélectionnées seront présentées lors des Journées Sages-Femmes 2027.

- Les communications orales auront lieu lors de sessions dédiées au cours du congrès, les **28 et 29 janvier 2027 à Lille Grand Palais**. Au cas où le ou la candidat.e sélectionné.e ne pourrait pas se rendre aux Journées, il peut se faire remplacer par l'un.e des co-auteur.e de la communication. Ces demandes doivent être adressées avant le **31 décembre 2027** à : prix@cnsf.asso.fr.
- Pour les communications affichées (poster) : un espace sera dédié à l'affichage des **posters imprimés** lors des JSF. L'impression des posters sera à la charge du participant.

ART. 5 Composition et rôle du comité de sélection

Le comité de sélection est composé de 4 sages-femmes membres du CNSF, dont au moins 2 chercheur.e.s.

Les décisions du comité de sélection sont sans appel. Le comité de sélection est souverain pour la désignation des lauréat.e.s sans avoir à motiver sa décision.

ART. 6 Communications sélectionnées

Certaines communications seront sélectionnées pour être présentées de façon orale ou affichée à l'occasion des Journées Sages-Femmes 2027 (JSF) organisées par le CNSF.

Le choix définitif du format des communications revient au comité de sélection du prix CNSF, en tenant compte du format souhaité par le ou la candidat.e.

ART. 7 Dotation des prix

Ces dotations sont conditionnées à la présence effective de l'auteur.e lors des Journées Sages-Femmes.

S'ils ou elles en formulent la demande lors de leurs candidatures, l'ensemble des lauréat.e.s pourront bénéficier d'une adhésion gratuite au CNSF pour une année.

Pour les communications orales, en partenariat avec le Fonds de Soutien Sages-Femmes et, le ou la lauréat.e du **prix de la meilleure communication orale** recevra un prix de 500€, et **la communication orale la plus originale** recevra 250€. Au cours des JSF, le jury se réserve le droit de récompenser plusieurs communications en répartissant le prix aux différents lauréats.e.s. La remise des prix se fera le vendredi 29 janvier 2027 en plénière.

Les frais d'inscription aux journées, les frais annexes (repas, transports, logement, etc.), l'impression des posters, ainsi que l'inscription éventuelle aux ateliers resteront à la charge des participant.e.s.

Une même personne peut postuler à la fois au prix mémoire et au prix communication mais elle ne pourra pas cumuler les gratifications financières de ces deux prix.

ART. 8 Engagement des candidat.e.s

Les candidat.e.s sélectionné.e.s s'engagent à être présent.e.s aux JSF 2027, à assurer leur communication orale. Dans le cas contraire, le CNSF pourra supprimer la communication du programme et ne pourra faire suite à une demande d'adhésion gratuite pour l'année en cours.

En cas d'indisponibilité de l'auteur.e pour les communications orales, cf la possibilité de se faire remplacer par un.e co-auteur.e prévue à l'article 4.

ART. 9 Présentation / Publication

Les communications orales devront respecter les critères suivants :

- ❖ Durer un maximum de 10 minutes. La présentation sera interrompue au-delà de ce temps.
- ❖ Reprendre le modèle de diaporama disponible sur le site du CNSF, qui comprendra notamment une diapositive indiquant le plan de la présentation et une diapositive sur les liens d'intérêts des auteur.rice.s.
- ❖ Être impérativement nommée de la manière suivante : "NOM_Prénom_CommOrale_JS27"
- ❖ Être envoyée avant le 22 janvier 2027 à l'adresse prix@cnsf.asso.fr et amené sur clé USB le jour J.

Les communications affichées devront respecter les critères suivants :

- ❖ Reprendre le modèle de communication disponible sur le site du CNSF ;
- ❖ Se suffire à elles-mêmes en incluant tous les renseignements nécessaires à leur compréhension et contenir des données précises et quantifiées ;
- ❖ Respecter le format qui sera transmis ultérieurement ;
- ❖ Être impérativement nommée de la manière suivante : "NOM_Prénom_Poster_JS27";

ART. 10 Loi « informatique et libertés »

Le CNSF s'engage à respecter la vie privée des candidat.e.s et à protéger les informations personnelles communiquées. Ces informations collectées à partir du site <http://www.cnsf.asso.fr/> et/ou du dossier de candidature sont destinées uniquement à la bonne gestion du prix organisé par le CNSF. Elles sont confidentielles et traitées comme telles. Conformément à la loi "informatique et liberté" (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004), les candidat.e.s disposent d'un droit d'accès, de modifications, de rectifications et de suppressions des données les concernant, en envoyant une demande à l'adresse suivante : president.e@cnsf.asso.fr.

ART. 11 Modalités d'annulation du présent concours

Les organisateur.rice.s se réservent le droit, si les circonstances venaient à l'exiger, de modifier, reporter, voire annuler le présent concours, sans que leur responsabilité puisse être engagée, à quelque titre que ce soit.

ART. 12 - Litiges et modifications du règlement

Du fait de leur participation au Prix, les candidat.e.s s'engagent à se soumettre au présent règlement et aux décisions du comité de sélection. Les décisions du comité de sélection sont sans appel. Ce comité est souverain pour la désignation les lauréat.s. sans avoir à motiver sa décision.

Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par le comité de sélection.

Le présent règlement pourra être modifié et complété sans avis préalable par le comité des prix. Toutefois, toute modification éventuelle sera annexée au présent règlement disponible sur le site Internet <http://www.cnsf.asso.fr>. Le règlement est révisable chaque année.